

PROCES VERBAL de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL D'HAMELET du 25 septembre 2025

Date de convocation : 18/09/2025

Date d'affichage :

L'an deux mille vingt-cinq, *vingt-cinq septembre*, à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrick PETIT, Maire.

Etaient présents : PETIT Patrick, DEVILLERS Jean-Louis, BRAY Daniel, BOULANGER Fanny, HENNEQUIN Aurélie, LEFEBVRE Alexandre, PAYEN Teddy, (à 19h40 CAZE Jimmy)

Etaient excusés : EBENRETT Frédéric, CAZE Jimmy

Etaient absents : HERBET Caroline, FROISSART Henri-Nicolas

Secrétaire de séance : HENNEQUIN Aurélie

Ordre du jour

DE25023 - Approbation du bilan d'activité CCVS 2024

DE25024 - Approbation du rapport eau du délégué SUEZ de l'année 2024

DE25025 - Vente de bois 2026

DE25026 - Subvention et plan de financement pour la mise en place des 4 feux récompenses MAJ

DE25027 - DPO

DE25028 - Devis ajout d'une caméra

DE25029 - suppression d'emploi suivi d'une création d'emploi

DE25030 - modification tableau des effectifs

Questions diverses.

La séance est ouverte à 18H30,

Appel nominatif des conseillers, il est constaté que le quorum est atteint

Mme HENNEQUIN Aurélie est désignée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 04 août 2025 est approuvé.

DE25023 - Approbation du bilan d'activité CCVS 2024

Monsieur le Maire rappelle qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan d'activités de la Communauté de communes du Val de Somme doit être présenté au Conseil de Communauté puis communiqué à chaque Conseil Municipal des communes membres (Article L 5211.39).

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le bilan d'activités de l'année 2024 de la Communauté de communes du Val de Somme.

DE25024 -Approbation du rapport eau du déléataire SUEZ de l'année 2024

Monsieur le Maire rappelle qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel 2024 de l'eau potable du déléataire (SUEZ) doit être présenté au Conseil de Communauté puis communiqué à chaque Conseil Municipal des communes membres.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le rapport annuel de l'eau potable du déléataire (SUEZ) de l'année 2024.

DE25025 - Vente de bois 2026

M. Le Maire expose,

La commune comme chaque année, souhaite proposer une vente de bois. Des lots seront constitués et un tirage au sort aura lieu pour l'attribution des lots aux personnes inscrites. Cette vente est réservée aux habitants d'Hamelet et aux employés communaux de plus de six mois d'ancienneté. Le prix du lot est fixé à 35 euros à débiter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la vente de lots de bois.

Monsieur le Maire explique que ce sont les mêmes conditions que les années passées. Madame Hennequin demande de rappeler les montants. Monsieur le Maire précise que le lot est à 35€. Il poursuit que cette année, il faudrait couper des arbres au bois Génois, des frênes sont à terre et qu'il reste de quoi couper dans les marais également. Madame Hennequin propose de rester sur le même prix. Madame Boulanger demande si la totalité du bois Génois appartient à la commune, ce que confirme le Maire. Madame Hennequin demande, avant le vote, si le prix reste le même, ce que confirme le Maire. Monsieur le Maire ajoute que ce n'est pas facile de faire du bois dans les marais .

DE25026 - Subvention et plan de financement pour la mise en place des 4 feux récompenses MAJ

Suite à la délibération DE25019 validant la convention TE80 pour la mise en place de quatre feux récompenses, le plan de financement avait été validé via la délibération DE25020. Monsieur le Maire explique qu'il faut revoir ce plan de financement, d'une part car le montant indiqué par la TE80 était erroné et d'autre part car il n'est pas possible de demander au département les amendes de police et une subvention pour l'aménagement traverses 2025. Il propose d'effectuer des demandes de subvention selon le plan de financement ci-dessous : (Total HT de l'opération : 42 000€)

DEPARTEMENT	Subvention attendue	Taux
Aménagement traverses 2025	16 800€	40%
TE80	11 340€	27%
MAITRE D'OUVRAGE	13 860€	33%
TOTAL	42 000€	100%

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à demander toutes les subventions correspondantes et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Madame Hennequin demande si personne n'avait remarqué que la TE s'était trompé. Monsieur le Maire précise que ça avait été précisé lors du vote, que c'était moins cher. Madame Hennequin reprend qu'il devait y avoir une explication. Monsieur le Maire indique qu'à ce moment-là, il avait été évoqué une éventuelle erreur sur le devis en faveur de la commune mais ce ne fut pas le cas. Madame Boulanger demande si les entreprises qu'elle a vu sur le village sont là pour poser les feux. Monsieur le Maire explique qu'ils ne sont pas là pour la commune mais pour un particulier qui fait des travaux dans sa cour. Monsieur le Maire précise que tant que cette délibération n'a pas été votée, les travaux ne peuvent pas commencer. Il ajoute que tout est précable mais rien n'est posé.

DE25027 - DPO

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Les collectivités locales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence : état civil, listes électorales, inscriptions scolaires, action sociale, gestion foncière et urbanisme, facturation de taxes et redevances, etc.

Simultanément, les dispositifs de contrôle liés aux nouvelles technologies se multiplient (vidéosurveillance, applications biométriques, géolocalisation, etc.) et le recours au réseau Internet facilite le développement des téléservices locaux de l'administration électronique à destination des administrés.

Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations sur les personnes, administrés de la collectivité ou autres usagers.

La loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, fixe un cadre à la collecte et au traitement de ces données afin de les protéger, dans la mesure où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes, ou à leur vie privée.

De plus, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) vient renforcer les dispositions actuelles. Il prévoit, notamment, que tous organismes publics a l'obligation de désigner un délégué à la protection des données.

Les maires et les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale sont responsables de ces traitements informatiques et de la sécurité des données personnelles qu'ils contiennent. Ils peuvent ainsi voir leur responsabilité, notamment pénale, engagée en cas de non-respect des dispositions de la loi.

Afin d'accompagner les collectivités à respecter les obligations en matière de protection de données à caractère personnel, l'Association pour le Développement et l'Innovation

numérique des Collectivités (ADICO) propose de mutualiser son délégué à la protection des données.

Ce délégué aura la charge de piloter la mise en conformité face aux différentes dispositions relatives à la protection des données personnelles.

Le délégué doit informer et conseiller le responsable des traitements, il doit contrôler le respect du cadre juridique et coopérer avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Le délégué contribue également à une meilleure application du RGPD et réduit ainsi les risques juridiques pesant sur le maire.

Pour s'acquitter de sa tâche, le délégué à la protection des données doit disposer de la liberté d'action et des moyens qui lui permettront de recommander des solutions organisationnelles ou techniques adaptées. Il doit pouvoir exercer pleinement ses missions, en dehors de toute pression, et jouer son rôle auprès du maire.

L'accompagnement à la protection des données de l'ADICO comprend :

- L'inventaire des traitements de données à caractère personnel de notre collectivité et une sensibilisation au principe de la protection des données pour un montant forfaitaire de 375 €,
- La désignation d'un délégué à la protection des données qui réalisera ses missions conformément au RGPD pour un montant annuel de 507 € et pour une durée de 4 ans,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
Vu le règlement général sur la protection des données n°2016/679,

DECIDE, à l'unanimité :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,
- d'autoriser le Maire à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposée par l'ADICO,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Monsieur le Maire précise que cette société est celle par laquelle passe la CCVS et la plupart des communes de la communauté de communes. Madame Hennequin explique que cela fait partie du RGPD, et donné pour exemple que lorsque la commune organise un repas avec un coupon réponse, il devrait y avoir une petite indication précisant que les données sont à caractère personnel et destinées à l'évènement avec la référence de la personne qui s'occupe de la protection des données. Elle ajoute que c'est le même principe que lorsqu'il faut cocher une petite case à la fin d'un formulaire sur internet. Elle poursuit qu'ils vont faire un audit pour voir tout ce qui a déjà été produit. Monsieur le Maire précise que la désignation d'un DPO est obligatoire depuis 2018 et que l'INSEE effectue régulièrement des contrôles. Madame Boulanger demande s'il va falloir payer au prorata. Monsieur le Maire explique que non. Madame Hennequin explique que c'est une prestation et que le contrat est de date à date.

Madame Hennequin précise que cela tombe bien car il va y avoir beaucoup de communication à faire sur la fin de l'année et une aide pourra être apportée sur les flyers et bulletins communaux car elle explique que les naissances et les décès ne peuvent être notés sans accord des intéressés. Madame Hennequin demande s'il y aura un guide. Il faut attendre l'audit qui sera suivi d'une petite formation de la secrétaire de mairie qui sera retransmis aux élus qui le souhaiteront.

DE25028 - Devis ajout d'une caméra

Monsieur le Maire explique qu'une caméra pour surveiller le bâtiment technique devrait être mise sur l'école pour avoir une vue d'ensemble. Il ajoute que le bâtiment sera terminé pour le 15 octobre, que l'électricité va être mise en place pour ensuite mettre la porte et pouvoir la tester. Il poursuit que le devis est de 5 225€ HT avec un reste à charge de la commune de 4 180€. Madame Hennequin demande quelles aides sont disponibles sur cela. Monsieur le Maire précise qu'il y a la subvention de la TE80 d'environ 1 000€. Madame Boulanger précise que le parc sera également visible, ce qui est une bonne chose. Monsieur le Maire indique qu'au départ, la caméra était prévue sur la mairie mais que la TE80, lors de l'étude, a précisé qu'en haut de l'école, il y aurait une vue d'ensemble. Madame Hennequin demande si c'est donc la TE80 qui poserait la caméra et demande si c'est une obligation de passer par eux. Monsieur le Maire précise que oui. Madame Boulanger demande si la TVA va être récupérée. Monsieur le Maire précise que oui. Monsieur Lefebvre fait remarquer que le coût est élevé. Madame Hennequin précise qu'elle pensait que l'obligation de passer par eux n'était que lorsque c'était posé sur leurs équipements mais le bâtiment de leur appartenant pas, il est possible de faire appel à un prestataire extérieur. Monsieur le Maire lui explique qu'ils ont la compétence donc il n'y a pas le choix. Madame Hennequin reprend qu'ils sont libres de faire ce qu'ils veulent mais qu'il faudrait, dans ce cas, leur payer un droit d'usage. Monsieur Lefebvre demande combien avait coûté l'équipement complet. Monsieur le Maire indique que l'équipement complet a coûté pas loin de 50 000€. Monsieur Bray demande pour combien de caméras correspond le tarif. Monsieur le Maire rappelle qu'il y a 7 caméras. Monsieur la Maire ajoute qu'il y aura une caméra qui sera demandée pour le chemin du bout de la rue des Combattants AFN. Il précise que le devis est déjà arrivé. Monsieur Lefebvre propose de regrouper pour payer moins cher. Monsieur le Maire précise que le tarif des deux caméras seules ou ensemble est le même. Il poursuit qu'il pourrait essayer de demander une subvention au département. Madame Hennequin demande si ce serait la DETR mais le tarif est trop bas pour faire la demande. Monsieur Lefebvre propose de demander à la CCVS un fond de concours mais le montant ne sera pas assez élevé. Monsieur le Maire indique qu'il demandera quand même à la CCVS pour essayer. Monsieur le Maire demande aux élus s'ils sont d'accord avec l'ajout de cette caméra. Madame Hennequin demande s'il n'y aurait pas un système de protection style une alarme qui pourrait coûter moins cher qu'une caméra. Monsieur le Maire précise que ce système coûte cher également. Monsieur Payen ajoute qu'il faut un abonnement. Monsieur Lefebvre précise qu'une carte SIM et une caméra ne coûte pas très cher. Madame Hennequin précise que cela semble normal de protéger cet équipement et ce qu'il contient. Monsieur Bray demande s'il y a réellement obligation de passer par la TE80. Comme ils ont la compétence, il n'y a pas le choix. Monsieur le Maire ajoute que plusieurs devis avaient été demandés à l'installation et que certains étaient moins cher mais dans ce cas, il fallait une autorisation pour monter les caméras sur les poteaux. Madame Hennequin ajoute qu'il aurait fallu leur payer une redevance. Monsieur le Maire ajoute qu'il faut également prendre en compte l'entretien, que l'entreprise qui monte les caméras puisse gérer leurs entretiens. Madame Boulanger fait remarquer qu'il ne sera pas possible de visionner les images si ce n'est pas une caméra de la TE80. Monsieur le Maire confirme qu'elle ne sera pas reliée au terminal. Monsieur Lefebvre rappelle que leur ayant donné la compétence, il n'y a pas le choix. Monsieur Bray fait remarquer que les élus ne sont pas très bien informés et que c'est peut-être voulu. Il poursuit que pour les droits d'une commune pour filmer, il y a supposition mais rien n'est sûr, que ce n'est pas clair. Madame Hennequin indique que c'est possible de reporter la délibération s'il faut plus d'explication. Madame Boulanger demande s'il est possible de poser la question au CDG pour les caméras. Monsieur le Maire précise qu'ils ne sont pas compétents sur ce point. Madame Hennequin confirme et ajoute que comme la TE80 a la compétence pour gérer le réseau électrique de la commune,

et qu'il est donc obligatoire, à chaque fois, de leur demander l'autorisation. Elle poursuit qu'elle serait curieuse de connaître le coût d'une redevance. Monsieur le Maire précise qu'il peut demander un devis à une entreprise. Madame Hennequin précise qu'il faudrait également demander à la TE80 le coût de la redevance mensuel ou annuel si une caméra est posée par quelqu'un d'autre. Elle ajoute qu'il faudrait voir un devis extérieur avec la redevance s'il y a une grosse différence. Monsieur Bray indique que ce serait dommage d'apprendre après coup qu'il aurait été possible de faire autrement et pour moins cher. Madame Hennequin ajoute qu'il n'y a pas une nécessité absolue d'avoir une caméra dans l'immédiat. Monsieur le Maire confirme mais qu'une fois le bâtiment terminé avec le matériel dedans, ça le sera. Monsieur Lefebvre ajoute qu'il faudrait étudier pour une alarme, comme l'avait proposé Madame Hennequin. Madame Hennequin reprend qu'une alarme repousse et que l'appel arrivera chez le Maire. Monsieur le Maire demande si les élus veulent que la délibération soit reportée. Madame Hennequin précise qu'elle voudrait creuser le sujet. Monsieur le Maire reporte la délibération.

Monsieur le Maire précise que n'ayant pas reçu les documents du CDG pour les 2 prochaines délibérations, elles sont reportées. Madame Hennequin demande si c'est dû au fait qu'elle fasse moins d'heures à cause de l'école, ce que confirme le Maire. Madame Hennequin demande pourquoi il faut supprimer le poste pour le recréer. Monsieur le Maire explique que c'est dû à la baisse d'heures.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire explique que le terrain multisport a été vandalisé. Deux barres ont été volées, certainement dans le but de voler les filets des buts mais ils ont résisté. Il présente un devis de Renov'sport pour le remplacement de 2 barres de 180€. Madame Hennequin demande au Maire s'il a porté plainte, ce qu'il confirme. Madame Hennequin demande si l'assurance ne peut pas prendre en charge. Monsieur le Maire indique que pour 180€, ce n'est pas sûr. Monsieur Lefebvre demande si quelque chose est apparu aux caméras. Monsieur le Maire reprend que le délit n'a pas été vu de suite et au-delà d'un mois, les vidéos ne sont plus accessibles. Il ajoute que sur l'autre but, les barres ont été pliées mais pas retirées. Monsieur le Maire précise qu'il est possible de trouver des barres en alu mais n'est pas certain des dimensions. Madame Hennequin ajoute que d'un point de vue sécurité, si les barres ne répondent pas aux normes et que quelqu'un se blesse, il vaut mieux prendre les barres à 180€ car ce n'est pas cher. Monsieur le Maire reprend que c'est cher pour deux barres en aluminium. Madame Hennequin reprend que s'il y a une assurance, sauf si la franchise est plus chère.
- Monsieur le Maire informe les élus qu'à compter d'octobre, la vitesse dans le village sera limitée à 30km/h, un stop sera mis à la rue du Donjon et une interdiction de stationner sera mise en place sur le côté pair de la rue de l'Eglise. Madame Hennequin fait remarquer que ces décisions font suite aux feux et que cela avait été évoqué. Monsieur le Maire confirme et ajoute que si les rues perpendiculaires n'avaient pas été mis en limitation comme la rue principale, 14 panneaux auraient dû être achetés alors que là, il suffit de 3 panneaux. Madame Boulanger précise qu'il faudra informer les habitants. Monsieur le Maire explique que des papiers seront déposés dans les boîtes aux lettres avant la mise en place. Monsieur le Maire précise que la traversée du village à 30km/h n'est pas de leur fait mais

une demande du Département. Madame Hennequin poursuit qu'à Vaux, le feu fonctionne mais le panneau indique 50km/h mais il faut passer à 30km/h pour qu'il ne soit pas rouge. Monsieur Payen confirme qu'il faut arriver à moins de 50km/h pour qu'il soit vert. Monsieur le Maire reprend que le village à 30km/h pour Hamelet vient du Département. Madame Hennequin précise que c'est très bien, ainsi les automobilistes rouleront à 50km/h, mettre un panneau 30km/h pour qu'ils respectent le 50km/h. Madame Boulanger précise que c'est comme à Villers Bretonneux. Madame Hennequin reprend qu'il faut, quoi qu'il en soit, réduire la vitesse. Madame Boulanger indique qu'à Villers, elle fait régulièrement un détour pour éviter le 30km/h, ce que confirme faire également Madame Hennequin. Madame Hennequin demande si comme c'est à partir du 1^{er} octobre, les feux vont être posés courant octobre. Monsieur le Maire précise qu'ils attendent la délibération votée juste avant pour les poser. Il ajoute que pour le feu après la rue du Donjon, il faut que le stop soit mis. Madame Hennequin acquiesce que sinon cela va multiplier les attentions des automobilistes. Madame Hennequin demande si la secrétaire pourra préparer un mot pour les administrés. Monsieur le Maire ajoute qu'en plus de tout ça, un passage pour piétons a été déplacé sur demande du Département et que c'est également un supplément. Madame Hennequin demande au Maire s'il n'a pas oublié un autre point pour la rue de l'Eglise car elle a vu un autre arrêté dans le parapheur. Monsieur le Maire reprend qu'il y a une interdiction de stationner d'un côté de la rue et que ça a été dit. Monsieur Lefebvre demande si les gens vont être averti. Monsieur le Maire précise que ça va être fait. Madame Hennequin ajoute qu'elle a demandé à la secrétaire qui va mettre un mot. Madame Hennequin reprend en demandant si c'est bien le côté pair qui sera en interdiction. Monsieur le Maire confirme que ce sera le côté du cimetière. Madame Boulanger fait remarquer qu'il ne sera plus possible de se garer pour aller au cimetière et que cela aurait été bien de faire un parking au niveau du cimetière. Monsieur le Maire indique que ce sera vu plus tard. Madame Hennequin fait remarquer que c'est possible de se garer dans la rue de l'Eglise. Madame Boulanger précise qu'elle a pour habitude de se garer presque devant la grille du cimetière. Madame Hennequin reprend que ce sera juste en face. Madame Boulanger fait remarquer qu'il y a des habitants qui se garent devant chez eux et donc sur le trottoir d'en face. Madame Hennequin précise que d'être garé à 50 mètres n'est pas très grave. Madame Hennequin fait remarquer qu'il n'y a jamais plus de deux personnes en même temps. Madame Boulanger reprend qu'elle est d'accord mais qu'à la Toussaint avec les potées, c'est compliqué. Monsieur Payen précise que si une voiture est garée deux minutes le temps de descendre des potées, personne ne dira rien. Madame Boulanger fait remarquer que beaucoup de cimetières ont un parking comme Bouzincourt ou Ribemont. Madame Hennequin reprend que dans les petits villages, beaucoup n'en ont pas ou sont mal agencés et ont très peu de place. Madame Boulanger indique qu'elle trouve juste que ce n'est pas trop top.

- Monsieur le Maire explique avoir reçu un mail pour prévenir qu'il y a eu un feu d'artifice le 20/09/2025 à minuit à la salle des fêtes. Madame Hennequin confirme. Plusieurs personnes se sont plaintes du bruit et aucune autorisation n'a été demandée en mairie et Monsieur le Maire précise qu'il aurait refusé. Il explique que comme le contrat mentionne bien que les feux d'artifice sont interdits et peuvent être sanctionnés en ne louant plus la salle des fêtes à ce foyer et qu'il l'a également loué pour le 31 décembre, il précise avoir envoyé un recommandé pour prévenir de l'annulation de la location et que toute nouvelle demande pourra être refusée. Monsieur Lefebvre demande si c'est quelqu'un du village, ce que confirme le Maire. Madame Boulanger demande qui c'est. Monsieur Devillers précise de

qui il s'agit et ajoute que la salle des fêtes a été rendue propre et la cour a été aspirée. Monsieur le Maire confirme que c'est dommage pour lui car il est pénalisé mais que c'était trop. Monsieur Devillers reprend que le pire est qu'il y a déjà des inscriptions pour le 31 décembre, 38 inscriptions dont 16 pour lui. Madame Hennequin rappelle qu'il y a un règlement et qu'on ne tire pas un feu d'artifice dans une cour d'école, en pleine rue. Elle ajoute que la loi est la même pour tout le monde et ce n'est pas parce qu'il y a des réservations qu'il ne faut rien dire. Madame Boulanger ajoute qu'il y aurait pu avoir le feu dans les toitures ou autour. Monsieur le Maire précise qu'il y aurait pu avoir également un accident de voiture. Madame Hennequin reprend qu'il y a des gens qui tirent des feux qui sont tolérés parce que c'est à l'extérieur du village alors que là c'est au cœur du village et aucun riverain n'a été prévenu, ni même le Maire. Madame Boulanger fait remarquer que la Mairie n'avait pas eu le droit de tirer un feu d'artifice à l'église il y a quelques années. Le Maire ajoute qu'il fallait une déviation. Madame Hennequin reprend que les professionnels sont encadrés mais les feux dans les magasins, ce n'est pas la même chose. Monsieur Devillers reprend qu'ils sont donc 16. Monsieur le Maire précise qu'il y a d'autres salle des fêtes dans le coin, ce n'est pas un problème. Madame Hennequin ajoute que ce n'est pas méchant mais ce n'est pas leur problème. Elle ajoute que ce n'est pas tolérable et demande ce que vont penser les gens si même si c'est renseigné dans le contrat, il y a des feux d'artifice non autorisés. Elle poursuit que la prochaine fois, ce sera dans la salle, il y aura le feu, il y aura un blessé, qu'il faut réagir tout de suite. Madame Hennequin reprend que c'est normal que le Maire ait réagit de la sorte puisqu'indiqué dans le règlement.

- Monsieur le Maire explique que Madame Wielgosik vient présenter un projet de micro crèche mais qu'elle ne sera là que dans 20 minutes. En attendant son arrivée, un administré demande la parole, ce que le Maire accepte. Il explique qu'il a juste une petite remarque à faire concernant sa rue. Il poursuit qu'encore hier, il a assisté à un défilé de motos. Il explique que ce sont des jeunes et qu'il n'a aucun problème avec ça mais la seule chose c'est la vitesse excessive. Il ajoute qu'il pense qu'ils doivent rouler plus vite que certaines voitures qui ne respectent déjà pas la limitation de vitesse et que, dans pas longtemps, il va y avoir un drame. Monsieur le Maire demande si ce sont des jeunes d'Hamelet. L'administré reprend que tout le monde doit voir de qui il parle. Madame Hennequin explique que son fils est concerné, il a une moto et qu'il n'était sur Hamelet hier soir mais que ce soir, il est parti en moto avec son cousin et ils roulent dans les champs. L'administré répond qu'il n'est pas là pour dénoncer, qu'ils veulent s'amuser dans les champs, il n'y a pas de mal, qu'il l'a également fait quand il était jeune mais le problème, c'est la vitesse. Il explique que la veille, ils étaient deux, la tête au-dessus du guidon, à toute vitesse et que s'il y avait eu le moindre obstacle, il y aurait eu un mort et précise qu'ils n'avaient pour seul protection, uniquement un casque. Il poursuit qu'ils vont ensuite dans les champs et que ça ne le dérange pas, les agriculteurs et les chasseurs ne disent rien pour le moment, ce qui est étonnant mais tant mieux pour eux. Monsieur Lefebvre précise qu'il en a attrapé un en plaine. Il ajoute qu'ils ne passent plus dans les champs, juste dans les chemins et confirme que la vitesse était excessive. L'administré ironise qu'il n'est pas là pour qu'on leur mette une fessée mais demande plus sérieusement si la commune ne pourrait pas faire un peu de prévention, surtout si on sait qui sont ces enfants. Il ajoute que de son vécu personnel, il ne veut pas acheter de moto à sa fille mais il pense à ces jeunes qui doivent manquer de prévention. Monsieur Bray demande quel style de moto ils ont et précise qu'ils ne doivent pas dépasser le 80. L'administré répond que ce sont des petites moto cross qui sont interdites sur la route. Il ajoute qu'il ne juge pas, qu'ils s'amusent ou que ce soit leur

passion mais il a été choqué par la vitesse car s'ils se loupent ou un chat traverse devant eux, ils ne se relèveront pas. Il reprend que les parents ne sont peut-être même pas au courant, d'où les prévenir au cas où. Madame Hennequin précise que son fils ne doit pas être concerné mais elle lui reféra une petite piqûre de rappel, comme il a une moto. L'administré précise qu'il n'est pas là pour faire le procès d'un enfant.

- L'administré demande s'il peut aborder un second sujet, le Maire l'autorise. Il indique qu'il a écouté le Conseil concernant les caméras et explique que régulièrement, il est confronté à des vols sur son activité professionnelle et qu'il a énormément de caméras. Il explique que si sur une caméra, est filmé une personne dont le visage est couvert, la vidéo ne servira à rien. Il ajoute que ce qui fonctionne le mieux, c'est l'alarme. Il explique avoir acheter un pack de caméras et qu'il faut juste désigner une personne. Il ajoute qu'il a été toutes les semaines en gendarmerie et ils n'ont rien pu faire car sur les caméras, ils étaient cagoulés. Monsieur Bray explique qu'une alarme se neutralise. L'administré explique que celui qui veut voler, le fera, tout dispositif ne fera que le retarder. Monsieur le Maire indique que les caméras dans le village, c'est surtout dissuasif. L'administré indique que ce projet pour la caméra dans le village était très bien mais que pour le bâtiment, ça ne servira pas plus que ça, dans un endroit isolé et s'il est cagoulé. Monsieur Lefebvre fait remarquer que si vol il y a, ils seront obligés de passer devant la caméra de la mairie. Il ajoute qu'il pourrait y avoir une caméra factice et une alarme, c'est à voir. Madame Hennequin fait remarquer qu'ils ont bien fait de reporter la délibération. Monsieur Bray explique, que c'est surtout en ville, mais qu'il y a des quartiers où toutes les nuits il y a des vols de pièces détachées pour revendre, c'est inquiétant. Monsieur le Maire précise que les caméras ont déjà servi pour les vols sur les communes voisines.
- Monsieur Devillers explique à Madame Hennequin que le soir du feu d'artifice, son ami a vu le feu d'artifice depuis la hutte où ils étaient et lui dit qu'il allait avoir des problèmes. Il ajoute que ce n'était pas son problème et qu'au pire, ils auraient la visite des gendarmes. Il explique qu'il a ensuite su que c'était les amis de ceux qui ont fait la noce et que celui qui a loué faisait le repas et a pris la salle des fêtes pour faire un tarif groupé. Il ajoute qu'il a ensuite proposé de faire l'An, et qu'ils sont déjà 38 inscrits et que le Maire va perdre des voix s'il annule la réservation. Madame Hennequin lui répond que ce sera tant pis pour les voix mais que ce n'est pas un argument.
- Monsieur le Maire précise qu'il a eu une réunion à la TE80 la veille et qu'il a été dit que les démarchages où ils indiquent EDF ou partenaire, c'est forcément une arnaque. Madame Hennequin ajoute que les isolations à 1€ ce n'est pas vrai. Madame Boulanger indique qu'il faudrait prévenir également les habitants.
- Monsieur Lefebvre demande si la hutte a été relouée. Monsieur le Maire indique qu'ils sont toujours en attente des clés. Monsieur Devillers précise que c'est un tort. Monsieur le Maire ajoute qu'un appel lui sera fait de nouveau demain. Monsieur Devillers précise que comme il n'a pas prévenu 5 mois avant, il devait repartir sur un bail. Monsieur le Maire indique qu'il lui a précisé au dernier appel qu'il sera facturé s'il ne rend pas les clés mais il se demande s'il n'a pas perdu les clés ou s'il ne reste plus rien. Monsieur Lefebvre demande depuis quand il a arrêté la hutte. Le Maire précise qu'il a arrêté cette année et Monsieur Devillers ajoute qu'il aurait dû prévenir 5 ou 6 mois avant. Monsieur Lefebvre fait remarquer qu'il n'a pas respecté le délai et qu'il n'a pas rendu les clés donc qu'il faudrait renvoyer un bail. Madame Hennequin précise qu'il serait reconduit tacitement. Monsieur Devillers précise que le loyer sera perdu pour cette année. Madame Hennequin indique que tout dépend qu'il est décidé que comme il n'a rien dit, le bail est reconduit. Madame

Hennequin préconise de lui donner un rendez-vous et de la prévenir que s'il ne vient pas, le bail sera reconduit. Monsieur le Maire précise que peu de personnes sont intéressées par cette hutte et qu'il l'avait proposé au Président de Chasse en échange du nettoyage mais il a refusé. Il ajoute qu'il pense que c'est toujours les mêmes qui nettoient donc qu'il a préféré refuser.

- Madame Wielgosik arrive et Monsieur le Maire lui laisse la parole qui est venu exposer un projet de micro crèche privée dans le bâtiment de l'école. Elle fait passer aux élus deux dossiers qu'elle a préparé. Madame Hennequin demande si c'est bien elle qui vient d'ouvrir à Ribemont. Elle confirme et lui indique qu'elle va en parler juste après. Elle commence par se présenter, explique ses études et son parcours professionnel et d'où vient son projet. Elle poursuit qu'elle a créé sa première crèche à Ribemont sur Ancre car c'est la première commune à lui avoir fait confiance et qu'elle cible les zones rurales car son projet s'oriente autour de l'éveil à la nature et par la nature suite à des études sur l'hyperactivité qui n'existe pas dans les pays nordiques, ce qui l'a inspiré. Madame Hennequin ironise en lui demandant si elle prévoit de faire dormir les enfants dehors dans les poussettes car c'est ce qu'ils font dans les pays nordiques. Madame Wielgosik fait remarquer qu'il y a des réglementations françaises et que ce n'est donc pas possible mais c'est bien ce qu'ils font là-bas mais son objectif est d'amener la nature auprès des enfants tout en respectant au maximum. Madame Boulanger explique que ce qui est à la mode en ce moment, c'est de faire l'école dehors. Madame Wielgosik explique que l'idée ne sera pas d'être tout le temps dehors mais d'être en contact avec la nature car cela apaise certains enfants qui sont un peu hyperactifs et qui en ont besoin. Elle ajoute que les enfants ont une moyenne de présence de 40 à 50h/ semaine et les gens qui choisissent de vivre en campagne n'ont pas spécialement envie que leurs enfants grandissent entre quatre murs. Et inversement, les enfants un peu introvertis seront plus libres avec moins de contraintes à l'extérieur donc l'idée est de ramener la nature à l'intérieur mais également de sortir par différents moyens. Elle ajoute que ce qui est important pour elle est l'ancrage au niveau du territoire local en faisant travailler les artisans du coin et son équipe du secteur et précise que 80% de son équipement est d'occasion. Madame Hennequin demande si elle passe par des organismes d'occasion car c'est très réglementé. Madame Wielgosik reprend que le marché de la petite enfance est vraiment un business, ce qui ne lui plaît pas donc elle est passée par le boncoin, marketplace et autre plateforme. [Arrivée de Monsieur Cazé à 19h40.] Madame Hennequin s'étonne que ce soit possible. Madame Wielgosik lui explique que oui et lui raconte une expérience d'achat à une ancienne MAM sur Paris où elle a fait de grosses économies. Madame Hennequin demande si avant l'ouverture, il y a un contrôle d'effectué, ce qui lui est confirmé en ajoutant que la PMI vérifie tout et tout ce qui est dans sa crèche est de la petite enfance spécialisée et respecte les normes. Elle revient sur son équipe, explique qu'elle a cherché des profils un peu spécifiques et détaille son équipe sur Ribemont. Elle poursuit que c'est son projet modèle et souhaiterait dupliquer 3 structures sur le territoire pour pouvoir proposer ensuite une ouverture le samedi sur une des structures. Monsieur Cazé demande si la structure du samedi tournerait, ce qu'elle lui confirme. Elle ajoute qu'elle fait une étude à 10 minutes autour de la crèche car 10 minutes c'est le temps moyen qu'un parent dispose pour déposer son enfant mais sur le samedi, les parents seront prêts à un peu plus de route pour faire garder son enfant. Monsieur Cazé demande si ce sera des personnes hors contrat qui seront là le samedi. Elle lui précise que ce serait les filles

de la crèche et c'est pourquoi ce ne sera faisable qu'à partir du moment où elle aura plusieurs structures. Monsieur Cazé demande si ce serait des contrats à l'année. Elle lui précise que les contrats à l'année seront prioritaires mais il y aura aussi des ponctuels. Madame Hennequin ajoute que certains travaillent le samedi. Madame Wielgosik ajoute que les places en crèche n'existent pas le samedi dans les petits villages. Monsieur Cazé demande qui fait la cuisine. Elle lui explique que la cuisine n'est pas faite sur place, ce sont des livraisons de repas et elle a fait le choix, cette année, de ne pas partir sur de la liaison froide mais sur des bocaux stérilisés, ce qui permet 0 déchet, très économique en cas d'absence, livré à l'avance et très simple en termes de réchauffe au four, suivi alimentaire, de traçabilité. Elle poursuit que sur les produits frais, elle fait des drives et prend le pain avec une boulangerie qui va ouvrir à Ribemont car elle fait travailler les acteurs locaux. Monsieur Cazé demande si les filles de la crèche viennent de Ribemont. Elle reprend qu'elle n'a pas trouvé sur Ribemont même mais elles viennent toutes de la communauté de communes. Madame Hennequin demande si elle est la directrice. Madame Wielgosik lui explique qu'elle est la gestionnaire et directrice pour le moment mais avec les nouveaux décrets, elle ne pourra pas être directrice sauf si elle passe 20h par an avec une éducatrice de jeunes enfants, c'est pourquoi l'éducatrice de jeunes enfants qu'elle a embauchée va passer directrice. Elle poursuit que ce n'est pas son rôle et qu'elle n'a pas les compétences car c'est un vrai métier et elle est gérante et fondatrice. Monsieur Cazé demande si elle gère la partie RH, ce qu'elle lui confirme et ajoute qu'elle va gérer la partie RH, management, factures. Monsieur Cazé lui demande si à Hamelet, ce serait la seconde crèche, ce qu'elle lui confirme. Monsieur Cazé lui demande comment ça va se passer pour l'aménagement des locaux. Elle explique qu'elle a un plan et que c'est un peu compliqué. Elle précise qu'à Ribemont, c'était également une rénovation, son modèle économique est de travailler avec des mairies qui restent propriétaires des locaux pour un développement rapide afin de proposer plus de chose comme l'ouverture le samedi ou des horaires atypiques. Monsieur Cazé reprend qu'elle serait donc locataire et demande qui ferait les aménagements. Elle explique qu'à Ribemont, elle s'est occupé des aménagements mais en échange, elle ne paie pas de loyer depuis presque un an et demi et ensuite très peu, et la commune n'avait pas les moyens pour la rénovation. Monsieur Cazé rebondit en lui demandant si cela faisait déjà un an et demi qu'elle était sur ce projet. Elle lui précise que c'était long et que tout dépend de qui fait les travaux. Madame Hennequin fait remarquer que ça peut être long aussi selon le montant des travaux, s'il y a recours à un marché ou pas. Madame Wielgosik reprend que ce sera moins long pour une mairie car les demandes ne sont pas les mêmes en termes d'urbanisme et qu'elle a dû attendre 6 mois pour le retour de permis de construire avec le changement de destination ERP car elle a eu un retour de dossier et revue de dossier. Madame Hennequin fait remarquer que même pour la mairie, le délai sera de 5 mois en tant qu'ERP. Madame Wielgosik lui précise qu'ERP oui mais ça dépend du type d'aménagement car pour changer des fenêtres, elle a dû faire un permis de construire. Madame Hennequin lui précise qu'elle a dû toucher aux structures porteuses du bâtiment. Madame Wielgosik lui explique qu'elle a juste changer les fenêtres et qu'à priori, si c'était la mairie qui les avait changées, elle n'aurait eu qu'une DP à demander. Elle poursuit qu'elle était un peu perdue avec l'urbanisme, que c'était très long et très compliqué et que c'est la partie qui l'a le plus épuisée. Madame Hennequin lui indique que dans ce cas, il est mieux de prendre rendez-vous avec le service urbanisme de la communauté de communes, ce qu'elle a fait.

Madame Hennequin demande si elle a visité l'ancienne école et si elle conviendrait à ses besoins et si elle est accompagnée par Initiative Somme France Active. Madame Wielgosik confirme qu'elle est suivie et précise qu'après avoir visité l'école, elle a déjà préparé des plans qu'elle fait passer aux élus. Madame Hennequin demande si elle ouvre une nouvelle société. Madame Wielgosik lui explique que non puisque l'idée est que les 3 crèches portent le même projet et gain de temps en conservant le modèle. Monsieur Cazé demande si elle va prendre un CAP petite enfance pour chaque structure. Elle lui précise que ça dépend du nombre d'enfants et du fonctionnement. Monsieur Cazé lui précise qu'avec la nouvelle réforme, elles ne pourront plus faire ni d'ouverture, ni de fermeture seule. Elle lui indique qu'elle l'avait vu mais qu'à ce jour, elle n'en a pas encore. Elle poursuit en expliquant que sur les plans qu'elle présente aux élus, il y a deux difficultés, une grande différence de niveau entre les deux pièces et la seconde, il manque des mètres carrés, il y aurait assez pour la crèche mais légalement il faut en plus un bureau et une salle de pause. Monsieur Cazé demande si le bureau peut être à l'étage car il précise qu'il y a un grenier. Elle précise qu'à Ribemont, son bureau est à l'étage. Monsieur Boulanger demande si on ne peut pas se renseigner à un AGECO. Monsieur Cazé reprend que la grande question est si la partie périscolaire sera conservée, qu'il faudra partager le bâtiment et la cour. Elle précise que la partie périscolaire n'est pas inclus dans les plans et que pour la cour, elle a comptabilisé l'arrière du bâtiment, la partie verte et non en béton. Monsieur Cazé indique que pour le problème de mètres carrés, il faut déjà voir si le périscolaire est conservé ou il faut compter tout le bâtiment et combien il manque de mètres carrés. Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas pour retirer le périscolaire. Madame Wielgosik explique que sur les plans c'est très serré et qu'il faut encore que le projet soit validé par la PMI. Monsieur Cazé demande si elle pourrait partager son projet avec un périscolaire matin et soir au niveau des bruits et autre. Elle reprend qu'elle partage déjà avec un centre de loisir et ça se passe très bien, elle a juste fait attention de mettre les chambres à l'opposé et un couloir les sépare et c'est un avantage de s'implanter là où il y a déjà des enfants, ce qui permet des partenariats avec le périscolaire et le centre de loisirs. Monsieur Bray demande au Maire quelles sont les raisons pour qu'il veuille conserver le périscolaire à Hamelet. Monsieur le Maire explique qu'il n'y a pas la place ailleurs dans les autres communes du RPI donc pour l'instant c'est comme ça et ce sera à discuter. Madame Wielgosik reprend qu'elle a un prérequis sur les mètres carrés et explique le plan. Monsieur Cazé demande si comme il y a deux chambres, il y a deux personnes bloquées pour les chambres. Elle explique que non car avec les bébés, ils sont sur une surveillance de sieste toutes les 8 minutes avec traçabilité et avec les grands, s'il y a endormissement total, la personne peut sortir avec surveillance visiophone et il faut que les portes soient des portes vitrées. Monsieur le Maire demande si dans son projet, il faudrait ouvrir le mur porteur en pignon. Elle lui indique qu'il faut une pièce de vie donc ce n'est pas possible d'être sur une pièce fermée, il faut une visu tout le temps sur les enfants, ils ne doivent pas être seuls et un taux d'encadrement. Monsieur Cazé demande les horaires de Ribemont. Elle explique que pour l'instant c'est 7h-18h, qu'elle s'adapte aux demandes et précise qu'à Méaulte, le projet ne sera pas le même puisque la demande sera différente. Monsieur Cazé demande si elle a une idée du prix pour l'aménagement. Elle indique que pour Ribemont, ça lui est revenu à 200 000€ mais tout était à refaire, l'électricité, la plomberie, les fenêtres et qu'ici, comme c'est une ancienne école, il y a déjà moins travaux. Elle ajoute que la remise à niveau du sol qu'elle

a fait à Ribemont n'est pas revenu si cher que ça. Monsieur Cazé demande si elle a eu des subventions. Elle lui explique que non car elle n'est pas une mairie et que c'est pour cela qu'elle ne se lancera pas dans un autre projet de rénovation, elle cherche une mairie qui le fait et paiera un loyer en conséquence pendant au minimum 10 ans. Madame Hennequin demande qu'est ce qui assure que le bail sera reconduit. Monsieur Cazé prend l'exemple d'Harbonnières. Elle précise qu'il y a déjà deux personnes prêtes à la reprendre. Madame Hennequin précise que c'est une période pré électorale et qu'ils ne peuvent pas porter de projet donc ce sera après l'élection. Monsieur Cazé lui demande si les démarches administratives sont déjà lancées. Elle explique que non puisqu'elle n'a pas grand-chose à faire. Monsieur Cazé demande combien temps entre la validation de la mairie et l'ouverture de la crèche. Elle lui explique que tout dépend mais une fois les travaux faits, c'est très rapide et détaille les démarches. Elle explique que dans son dossier, une étude rapide a été faite pour présenter des chiffres et évaluer le besoin au plus près mais que si le projet se fait, l'étude sera plus poussée. Madame Hennequin demande si Hamelet serait son troisième projet car il y a Méaulte. Madame Wielgosik explique que Hamelet serait son deuxième projet car Méaulte est un tout autre projet qui verrait le jour bien après. Madame Hennequin fait remarquer que à Hamelet ce ne sera pas tout de suite car c'est une période de réserve. Madame Wielgosik comprend mais elle ajoute que ce sont deux projets différents, pas sur le même territoire. Monsieur Cazé demande si les employées tourneraient sur les sites. Elle explique que non car pour elle, c'est important que chacune d'elle ait sa propre crèche, ses enfants et les enfants ont besoin de repère et de référence mais qu'effectivement en cas d'absence, cela pourrait arriver et elles pourraient travailler toutes ensemble. Elle reprend qu'une fois l'étude faite et les plans faits en collaboration avec la mairie, il n'y a que l'autorisation de la PMI à demander. Pour les travaux, elle explique comment elle a procédé. Monsieur Cazé lui précise que si c'est un appel d'offre, ce sera différent. Madame Hennequin précise que tout dépend du montant mais que le recours à un architecte est obligatoire en tant que personne morale. Monsieur Cazé précise que ce n'est pas non plus les mêmes délais. Madame Wielgosik explique que les plans doivent être travaillés ensemble avant de passer par l'architecte pour qu'il n'ait qu'à les recopier pour baisser les coûts. Madame Hennequin reprend que l'architecte est obligatoire si la commune porte le projet. Monsieur Cazé indique qu'elle a eu des libertés qu'il n'y aura pas avec la mairie. Madame Wielgosik reprend qu'elle a également dû passer par architecte mais elle est arrivée avec les plans faits et il a monté le dossier, les obligations étaient les mêmes pour elle mais le coût était moins important. Madame Hennequin précise qu'il faut compter au minimum 1 an, voir 18 mois. Madame Wielgosik est d'accord que le délai serait au moins de 18 mois. Monsieur le Maire lui demande si elle pourrait faire son bureau au grenier. Elle lui précise qu'elle n'a pas vu le grenier donc elle ne peut répondre. Madame Hennequin indique qu'il faudrait faire appel à un expert en bâtiment. L'administré prend la parole pour expliquer qu'il connaît un peu le bâtiment et demande si quelque chose est fait à l'étage, est ce qu'elle doit respecter des règles strictes concernant tout ce qui est coupe-feu. Elle lui précise que ce sont les mêmes règles qu'un ERP et comme c'est déjà un ERP, il n'y a pas de changement de destination. Madame Hennequin pense qu'il faudra tout de même le faire car c'était une école et la crèche est privée. Madame Wielgosik lui précise que le bâtiment devait être en ERP catégorie 5 pour l'école donc c'est le même besoin. Madame Hennequin reprend que pour l'ERP ce sera bon mais le changement de destination au titre de l'urbanisme

sera à faire car il y a une petite nuance mais ce ne sera pas un frein. Madame Wielgosik demande si le préau ne serait pas transformable en véranda par exemple. Monsieur le Maire précise que ça doit être possible. Monsieur Bray fait remarquer que ce n'est pas très grand. Monsieur Cazé précise qu'il faudrait faire un couloir entre les bâtiments où elle devra traverser la cour mais ne sera pas dans le même bâtiment que les enfants. Elle reprend qu'actuellement, elle sort de la crèche et va dans les parties communes pour aller dans son bureau donc ce ne serait pas gênant tant qu'il y a un moyen de communication. Monsieur Lefebvre précise que dans cette situation, il faudra séparer la cour pour la salle des fêtes. Monsieur Payer indique qu'il est possible de clôturer au niveau de la cuisine. Monsieur le Maire reprend qu'il y aura la remise à niveau du sol avec la bibliothèque à faire. Madame Hennequin indique qu'il faudrait faire chiffrer et demande si ce n'est pas gênant ce délai de 18 mois à compter de mars 2026. Madame Wielgosik lui explique qu'elle sait le temps que ça prend de faire les travaux et que ce ne sera pas un frein. Elle explique qu'elle n'aura sûrement pas de nouveau un prêt pour les travaux mais qu'elle aura le prêt pour l'aménagement. Monsieur Cazé fait remarquer qu'avec les élections, elle perd 7 mois car ce ne serait pas bien pour le prochain conseil de prendre une décision maintenant. Madame Wielgosik demande si entre temps, ce serait possible pour la commune de faire chiffrer les travaux car ce sont des choses qui n'engagent pas mais qui prennent beaucoup de temps. Monsieur le Maire précise que c'est possible de voir avec un architecte. Madame Hennequin ajoute de voir également la PMI également uniquement pour avis. Madame Wielgosik reprend que même si c'est par appel d'offres, elle peut demander des devis aux artisans qui ont travaillé pour elle mais que dans ce cas, ils auront juste à postuler à l'appel d'offres. Madame Hennequin fait remarquer qu'ils ne seront pas forcément retenus. Monsieur le Maire précise que les travaux peuvent être effectuer vite et prend l'exemple de l'école qui ont été fait en 2 mois. Madame Wielgosik explique qu'il y a eu un délai de 18 mois mais que la plus grosse partie du temps était de l'administratif. Monsieur Cazé indique qu'il faudrait se rapprocher d'une mairie qui est passé par un projet similaire. Monsieur le Maire précise que ce n'est pas le même bâtiment qu'ailleurs donc les coûts seront forcément différents. Il ajoute que ce serait plus intéressant de prendre l'avis de la PMI et voir ce qui dérange ou non, ce qui faut obligatoirement. Madame Wielgosik explique que la PMI va surtout s'intéresser aux surfaces et que c'est toujours intéressant de la faire passer pour conseiller et vérifier la faisabilité. Elle demande s'il n'y a pas un plaquiste dans l'entourage des élus qui pourrait chiffrer dans un premier temps et explique que c'est lui qui avait fait les cloisons et les sols car le carrelage est interdit donc elle l'a recouvert en lame de PVC. Elle précise qu'elle ne sait pas si le parquet est autorisé, elle se renseignera. Monsieur Bray demande si tout le carrelage a dû être recouvert, ce qu'elle lui confirme et ajoute que ce n'est pas ce qui a coûté le plus cher. Monsieur Cazé fait remarquer que les prix en appel d'offres sont beaucoup plus chers. Madame Wielgosik précise qu'une négociation entre élus et elle peut avoir lieu comme par exemple, la mairie prend en charge les gros œuvres et elle prend en charge des petits travaux comme le sol contre une partie du loyer car elle précise qu'elle peut passer par qui elle veut et donc faire baisser les coûts. L'administré demande à prendre la parole et demande si l'établissement sera PMR avec accès handicapé. Elle lui précise que c'est une obligation et que c'est pourquoi, dans son projet, l'entrée se fait par l'accès jardin et non par la cour car l'accès est plat. L'administré demande si tous les aménagements seront à faire. Elle lui précise que ce ne sera que l'accès qui est obligatoire car les

parents doivent pouvoir accéder à l'entrée et à son bureau mais elle ne recevra pas d'enfants en situation d'handicap pour l'instant, ce ne sera que des petits handicaps comme des enfants souffrant de surdité, certains troubles d'autisme ou encore de trisomie21. Madame Hennequin demande si cela concerne bien les 0 à 3 ans. Madame Wielgosik confirme. Elle propose de laisser le référentiel bâtiementaire à Monsieur Cazé qui précise que cela va encore évoluer d'ici 7 mois. L'administré demande s'il peut poser quelques questions, ce qui lui est accordé. Il demande à Madame Wielgosik si elle a été étudier sur le village les potentiels enfants de 0 à 3 ans qu'il y avait actuellement car il a bien noté que son étude porte sur les enfants dans un rayon de 5 minutes. Elle explique que d'après son étude, elle comptabilisera une moyenne de 15 enfants de 0 à 3 ans sur Hamelet. Elle ajoute que son étude reste dans les villages environnants. Monsieur le Maire précise qu'il faut inclure les villages du SISCO. Elle explique que pour la véritable étude, elle va prendre beaucoup plus de villages et partir sur 10 minutes mais ce n'est pas parce qu'ils sont à moins de 10 minutes que les parents vont mettre leurs enfants à la crèche. Monsieur Cazé précise que les parents de certains villages passent par Hamelet pour aller travailler sur Amiens. Monsieur le Maire demande si la crèche pourrait faire de l'ombre aux assistantes maternelles. Elle lui indique que oui et non et ajoute que les assistantes maternelles ont beaucoup de demande et elles ont la chance et elles ont raison de pouvoir choisir leurs horaires. Monsieur le Maire demande quels seraient les horaires de la crèche. Elle lui précise que ce serait du 7h-18h avec 4 semaines de fermeture dans l'année. Monsieur Cazé lui demande si une place d'urgence lui est imposée. Elle précise que non, ce n'est pas imposé mais qu'elle y est dans les 14 places car elle doit avoir une moyenne de 12 enfants sur la journée mais le principe est d'arranger au maximum les parents. L'administré demande à reprendre la parole et explique que son épouse est assistante maternelle du village et que son étude est bien basée sur les chiffres mais à ce jour, il y a deux assistantes maternelles et seulement 3 enfants d'Hamelet de 0 à 3 ans sont gardés par elles. Il précise que tous les autres enfants gardés sont des enfants extérieurs à Hamelet et que beaucoup de parents d'Hamelet font garder leurs enfants ailleurs que dans le village. Il ajoute que des parents, même d'Hamelet, sont prêts à mettre leurs enfants dans des écoles autres que celle d'Hamelet car la fermeture de classe est encore dans les cœurs des habitants d'Hamelet et que c'est difficile. Il ajoute qu'une école de village est un moteur et de l'avoir perdu, ça a fait du mal à beaucoup de monde et le fait de concentrer beaucoup d'enfants dans une classe, les parents n'ont plus envie de mettre leurs enfants ici et cela risque d'être pire en pire et il demande au conseil municipal qu'est-ce que ça va apporter aux habitants d'Hamelet d'ouvrir une crèche dans le village. Madame Hennequin explique que cela dynamise le village même si ce ne sont pas que des enfants qui viennent d'Hamelet, le village vit et est quand même attractif et ceux qui cherchent à venir s'installer quelque part vont regarder s'il y a une école, un mode de garde, du périscolaire, supermarché ou pharmacie ou hôpital proche donc ça peut rendre attractif un village. L'administré reprend qu'il est en accord sauf qu'il précise être pessimiste et rappelle que la fermeture de l'école est une énorme perte pour le village. Madame Hennequin rappelle que c'est une fermeture de classe mais n'ayant qu'une classe, c'est une fermeture d'école. L'administré précise qu'il va rentrer plus dans le sujet politique et indique que dans d'autres villages, il se dit des choses comme quoi cette fermeture serait un peu dû politiquement parlant serait de la faute d'Hamelet et qu'il y aurait eu d'autres solutions et reprend que la fermeture de

l'école ne passe pas auprès des habitants, même aux plus âgés. Il ajoute que c'est un autre débat et cela ne changera rien. Il poursuit que pour dynamiser le village, c'est un bon moyen mais il reste septique par rapport à ce village car il y a eu beaucoup d'enfants, beaucoup de lotissement de construits et précise à Madame Wielgosik que son projet est louable. Il réitère sa question au conseil municipal de savoir ce que rapportera une crèche aux habitants d'Hamelet. Madame Boulanger ajoute qu'il faut aussi chauffer ce bâtiment et si possible pas pour rien. Il reprend qu'il a fait partie du précédent conseil municipal qui a fait une école et qui avait pensé ces travaux pour en faire autre chose et explique qu'il y a quelques années, l'école a été refaite en sachant qu'elle fermerait. Madame Hennequin précise que ce n'est pas que à Hamelet, les fermetures de classe sont nationales. Monsieur le Maire précise qu'il y a le périscolaire et qu'un petit logement a été fait au cas où. L'administré reprend qu'il réfléchit à l'argent, comme tout le monde, et de l'argent des gens d'Hamelet et ne serait-ce pas un risque par rapport à la population actuelle, faire venir des gens extérieurs n'est pas un problème mais qu'est-ce que ça va rapporter aux gens d'Hamelet. Il précise qu'il est peut-être trop territorial pour le conseil car il ne parle que de Hamelet car il est là ce jour pour Hamelet et c'est la seule question qu'il se posait et précise à Madame Hennequin que sa réponse est plus que correct mais que le seul bémol qu'il ajouterait serait que ce raisonnement était bon il y a 10 ans. Monsieur le Maire explique que des couples de jeunes ont acheté sur Hamelet dernièrement et ne parlent pas d'avoir d'enfant. Madame Hennequin reprend qu'une micro crèche est un acteur économique sur la commune, c'est une entreprise et cela fait donc parti du développement économique. Madame Wielgosik ajoute que c'est également des impôts fonciers et qu'au-delà du coût des travaux, le prix de location fait rentrer de l'argent et la taxe d'aménagement. Monsieur le Maire ajoute que ce sera des emplois possibles sur la commune. Madame Hennequin reprend que si le bâtiment serait transformé en logement, elle ne voit pas ce que ça apporterait de plus aux habitants d'Hamelet, à part peut-être louer à un couple du village et au mieux une taxe d'habitation. L'administré s'adresse au Maire et lui explique qu'il le sent ouvert à conserver le périscolaire et il le rejoint sur ce point car il explique que si demain il n'y a plus de périscolaire à Hamelet, cela voudrait dire que l'on a totalement abandonné. Madame Wielgosik précise que le fait d'avoir le périscolaire juste à côté est pratique pour les parents qui peuvent récupérer leurs enfants, ce qui redynamise un ensemble. L'administré indique à Madame Wielgosik qu'elle a un projet vraiment préparé et que ce n'est pas contre elle mais qu'il pense aux écoles, qu'il fait partie de ceux qui veulent être toujours partenaires avec leurs villages historiques et c'est pour cela qu'il est venu poser ces questions. Il explique que si la décision est, un jour, de se mettre en retrait, c'est un choix, mais qu'en parlant d'habitation, ce n'est peut-être pas des logements qu'il faut faire mais il faut peut-être voir pour aider les gens du village dans un autre sens. Monsieur le Maire précise que pour la fermeture de classe, il a eu une réunion avec le Préfet, le DASEN et que ces décisions sont politiques. Il ajoute que s'il y a un changement de politique et que la décision est de mettre tous les primaires à Corbie, personne n'aura rien à dire, tout le monde ira là-bas. L'administré est d'accord que c'est ce qui va se passer. Monsieur le Maire reprend que ça peut se décider plus vite que l'on ne le pense, que si le nouveau Président de la CCVS prend la compétence scolaire l'an prochain, c'est ce qui risque d'arriver. Monsieur Lefebvre valide que les enfants d'Hamelet iront à Corbie dans ces conditions. L'administré explique à Madame Wielgosik qu'il ne pense pas que la crèche ferait défaut

aux assistantes maternelles, ce que confirme Madame Wielgosik car les besoins des enfants ne sont pas tous les mêmes et les horaires des parents ne sont pas forcément compatible soit avec les horaires de la crèche, soit avec les horaires de l'assistante maternelle. Madame Boulanger explique qu'elle a 8 tous petits dans sa classe dans un tout autre secteur et qu'elle a la chance qu'il n'y ait pas d'enseignement catholique car ils prennent des tous petits d'à peine deux ans. Elle ajoute que de ce fait, le mercredi, ils repartent à la crèche. L'administré demande au Maire, si l'an prochain, le regroupement va accepter de prendre des tous petits avant 3 ans. Monsieur le Maire lui précise que c'est une décision de la Directrice, et qu'elle n'en a pas pris cette année alors qu'il y en avait eu l'an passé. Madame Hennequin explique qu'ils ne sont pas pris dans les effectifs, ce qui explique que ce soit au bon vouloir de la Directrice. L'administré reprend qu'il a cru comprendre qu'ils n'ont pas pris de tous petits car quand un regroupement scolaire propose de prendre des moins de 3 ans, les autres villages viennent juste une année et repartent ensuite. Madame Boulanger précise que c'est ce qui se passe dans son école. L'administré explique qu'il est d'accord que tous auraient voulu avoir la fermeture de classe en dernier. Monsieur le Maire ajoute qu'il n'y a plus d'enfants donc d'ici deux ans, il y a un risque d'une autre fermeture dans le regroupement. Monsieur Cazé indique à Madame Wielgosik qu'elle devra représenter son projet au prochain conseil et qu'il y aura surement des subventions. Monsieur le Maire indique que, d'après lui, ce sera une opération blanche pour la commune, puisqu'il y aura un loyer derrière. Monsieur Cazé précise qu'il est d'accord et que, pour lui, c'est mieux qu'un loyer communal et ça apportera plus. Monsieur Bray demande à l'administré de réitérer ses dires, à savoir pour quelles raisons il y a eu cette perte de classe donc d'école. Madame Boulanger ajoute ne pas comprendre car le conseil s'est toujours battu. Monsieur Bray reprend qu'il voudrait savoir à qui incombe cette responsabilité. L'administré répond qu'il n'est pas là pour donner la responsabilité à qui que ce soit et réitère ce qu'il a dit, qu'il a entendu de la part d'autres villages mais il ajoute que ce qui le dérange c'est que les élus ne sont pas solidaires les uns des autres puisque quand ça fermer, ça clash un peu partout et que la vérité on la saura ou pas. Madame Hennequin ajoute que chacun prêche pour sa paroisse. Monsieur le Maire précise que ce qui s'est réellement passé est qu'à l'annonce de la fermeture de classe, c'était réglé, Le Hamel devait fermer. Madame Hennequin ajoute que, élus du SISCO, étaient d'accord, ainsi que le Maire de Le Hamel. Monsieur le Maire reprend qu'à ce moment-là, ils ont décidé de manifester pour ne pas fermer de classe, ce qui a été leur grande erreur. Madame Hennequin indique qu'il aurait fallu prendre un arrêté. Monsieur le Maire reprend que, effectivement, il aurait fallu prendre un arrêté ce jour-là. Monsieur Bray indique que ce fut sans doute une erreur, ce que valide le Maire. Suite à cela, c'était trop tard pour prendre une décision et le DASEN a décidé de fermer le poste de la dernière institutrice arrivée, c'est une suppression de moyen. Il reprend qu'ensuite, il a voulu prendre une décision mais les autres n'ont pas voulu suivre, pour pas faire d'histoire. L'administré explique que ça lui fait mal que ce soit Hamelet qui ait fermé en premier. Madame Hennequin comprend que ça le touche personnellement. Monsieur le Maire précise que ça le touche aussi qu'il n'y ait plus d'école et ajoute que lors de la rénovation de l'école, ils étaient dans l'optique que si ça ferme, le logement ait été conservé au cas où. Madame Hennequin explique que c'est de l'argent public et qu'il ne faut pas qu'il soit dépensé n'importe comment. L'administré explique qu'il souhaitait juste poser quelques questions au conseil et qu'il espère que Hamelet n'abandonnera pas les autres communes.

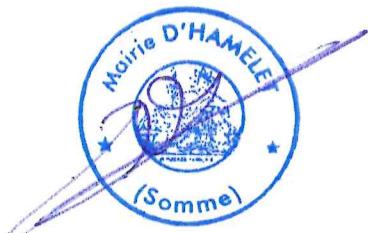
Madame Boulanger demande à l'administré ce qu'il ferait à leur place. Il lui répond qu'il ferait plein de choses, que c'est toujours plus facile le rôle de la chaise derrière la table que celui autour. Madame Hennequin ironise qu'il va garder ses idées pour lui. L'administré rappelle qu'il a été à leur place et qu'il sait la difficulté que c'est. Madame Boulanger explique qu'ils ne peuvent pas toujours faire plaisir à tout le monde et ils auraient aimé garder l'école. L'administré indique qu'il n'en doute pas mais que pour les gens d'Hamelet, ils peuvent leur dire ce qu'ils veulent, ça ne changera rien et pour les villages voisins, c'est là où il y a un manque entre les quatre car derrière, ça se critique et le Maire ne le sait peut-être pas mais il explique avoir entendu d'autres élus, pas des maires, d'autres villages, il trouve que ça se déchire, qu'heureusement qu'il sait en prendre et en laisser car ce qui se dit est difficile à entendre et qu'il ne sait pas si c'est vrai ou non. Monsieur le Maire explique qu'entre maire, ils se soutiennent.

Madame Hennequin ajoute que les informations sont souvent déformées et que s'il a besoin d'une information, il faut aller la chercher à la personne. Madame Hennequin fait remarquer que Madame Wielgosik est venue présenter son projet et que la discussion a complètement déviée. Madame Wielgosik explique qu'elle comprend, que ce sont les mêmes décisions qu'elle entend au SISCO de sa première crèche et que le Maire a souhaité une crèche parce qu'il ne voulait pas une fermeture d'école. L'administré reprend que le Maire de là-bas ne veut pas de fermeture. Madame Hennequin reprend qu'eux non plus ne voulait pas. Madame Wielgosik explique qu'avec la crèche, ils ont, à l'école, les enfants des employés, ils ont des dérogations pour les plus âgés pour avoir les enfants sur le même village et qu'il est vrai que cela aurait été mieux de s'implanter au temps où il y avait une école. Madame Boulanger fait remarquer qu'il n'y aurait pas eu le bâtiment. Monsieur Cazé indique qu'il faut rester dans le présent. Monsieur le Maire indique qu'une crèche c'est l'école de la vie. Monsieur Cazé poursuit qu'il n'y aura pas deux projets comme ça à Hamelet et que demain ce sera soit une crèche, soit un logement communal mais il n'y a pas assez d'enfant pour rouvrir la classe.

La séance est levée à 21h.

Le Maire,

Patrick PETIT



Le secrétaire de séance,

Aurélie HENNEQUIN